



Gamme Indexation CERTIFICAT 100% FOOTBALL 2010

CARACTERISTIQUES

Certificat 100%

Sous-jacent	Panier « Football 2010 »
Code Mnémorique	H611B
Code ISIN	NL0009153907
Forme juridique	Titre de créance, coté en Bourse
Date de 1ère cotation	9 février 2010
Prix au 9 février 2010	100 euros
Date de maturité	16 décembre 2011 ¹
Garantie en Capital	Non
Dividendes	Capitalisés entre 85 et 100% ²
Devise	EUR
Souscription minimale	1 Certificat
Parité	1 Certificat pour 1 panier
Frais de gestion	1% par an (maximum) ²
Droits d'entrée et de sortie	Aucun
PEA	Non
Assurance-vie	Oui

Avantages

- Le Certificat 100% Football 2010 permet d'investir en une seule transaction sur un Panier diversifié, composé de 13 valeurs internationales.
- Négociable en continu³ sur Euronext Paris, le Certificat s'achète et se vend aussi simplement qu'une action.
- Ce Certificat offre un accès facilité aux entreprises sud-africaines grâce au Tracker EasyETF South Africa FTSE/JSE Top 40.

Inconvénients

- Le Certificat 100% Football 2010 n'offre pas de garantie en capital. Il subit ainsi les évolutions positives ou négatives du Panier. Dans cette hypothèse, l'investisseur peut subir une perte partielle voire totale du capital investi.
- Ce Certificat n'est pas couvert contre le risque de change des différentes devises de cotation des valeurs sous-jacentes ; il peut donc pâtir d'une baisse de ces devises face à l'euro.
- Un investissement sur le Certificat 100% Football 2010 sera limité dans le temps (maturité¹ au 16 décembre 2011) étant donné l'aspect exceptionnel et temporaire de l'événement.

1. La date de maturité correspond à la date de valorisation finale du Panier « Football 2010 ».

2. Frais de gestion au 9 février 2010 : 0,80%. Les frais de gestion maximum sont de 1%. Si les actions du Panier venaient à détacher des dividendes, ces derniers seront capitalisés à hauteur d'un pourcentage compris entre 85 et 100%.

3. Dans des conditions normales de marché et de fonctionnement informatique.

Profitez de l'effet « Mondial 2010 » !

Le Certificat 100% Football 2010 offre une indexation à l'évolution d'un Panier « Football 2010 » composé de 13 valeurs susceptibles de profiter de la croissance générée par la Coupe du monde de football 2010 (Afrique du Sud). Les précédentes Coupes du monde ayant eu un effet positif sur les entreprises et les pays organisateurs de l'événement, BNP Paribas propose d'investir sur une thématique originale et porteuse grâce à ce Certificat 100% Football 2010.

Pourquoi investir sur le Panier « Football 2010 » ?

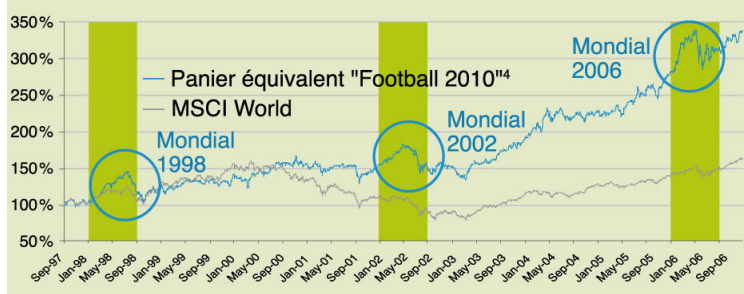
- Les 13 titres composant le Panier ont été sélectionnés sur la base des critères suivants : une forte implication dans le mondial 2010, une capacité à bénéficier des retombées économiques d'un mondial de football et une liquidité du titre importante.
- L'audience cumulée de la Coupe du monde de football 2010 devrait atteindre 28 milliards de téléspectateurs (26,3 milliards pour la précédente Coupe du monde). *Source : FIFA, Reuters 2009*
- L'Afrique du Sud s'attend à un afflux de 450 000 touristes étrangers, ce qui devrait stimuler la consommation du pays.
- Le Panier « Football 2010 », s'il avait été construit à l'occasion des précédentes Coupes du monde, aurait bénéficié de ces événements comme en témoigne le tableau ci-dessous.

Simulations d'un Panier équivalent « Football 2010 »⁴ lors des 3 dernières Coupes du monde de football

Performances de 6 mois avant à 3 mois après l'événement	Panier équivalent "Football 2010" ⁴	MSCI World	Surperformance
du 9/12/1997 au 9/10/1998	0,15%	-1,83%	+1,98%
du 30/11/2001 au 30/09/2002	-1,4%	-26%	+24,60%
du 9/12/2005 au 9/10/2006	19,5%	10,6%	+8,90%

- La reconstitution historique du panier équivalent « Football 2010⁴ » montre qu'il présente des performances nettement supérieures au MSCI depuis de nombreuses années.

Simulations du Panier équivalent « Football 2010 »⁴



Source : BNP Paribas, février 2009

Tableau et graphique à caractère uniquement informatif. Les informations relatives au cours du Panier équivalent « Football 2010 »⁴ ont trait aux années écoulées ; les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

4. Le Panier utilisé pour les simulations ci-dessus n'inclue ni les valeurs sud-africaines (Tracker EasyETF FTSE South Africa et MTN Group) ni l'action Visa, cotée en bourse uniquement depuis le 19 mars 2008.



Composition du Panier « Football 2010 »

A l'émission du Certificat 100% Football 2010, chaque valeur représente 1/13^{ème} du Panier, soit 7,6923%.

Valeur	Descriptif Valeur	Implication dans la Coupe du Monde 2010	Perf. historiques		Opinion du consensus ⁽¹⁾	Objectif de cours du consensus ⁽²⁾	Potentiel de hausse horizon 12 mois au 9 février 2010 ⁽³⁾
			1 an	5 ans			
ADIDAS	Numéro 2 mondial dans le secteur de l'équipement sportif	Partenaire Officiel de la FIFA	+21,7%	+24,74%	Surperformance	41,7 EUR	16,2%
BEIERSDORF	Un des principaux acteurs de la dermo-cosmétique (Nivéa, Labello, La Prairie...)	Partenaire Officiel, principalement en Allemagne	+14,9%	+42,33%	Sousperformance	44,1 USD	4,6%
COCA COLA	Leader mondial des boissons non alcoolisées	Partenaire Officiel de la FIFA	+27,7%	+26,3%	Surperformance	61,9 EUR	14%
CONTINENTAL	Fournisseur d'équipements automobiles	Sponsor de la Coupe du Monde de la FIFA	+147,6%	-31,2%	Surperformance	44,6 EUR	18,8%
DANONE	Leader mondial de l'industrie alimentaire	Partenaire Officiel, principalement en France	+6,5%	+22,3%	Surperformance	46 EUR	12%
EASYETF FTSE SOUTH AFRICA	Tracker qui réplique la performance de l'indice FTSE/JSE Top 40 TR, composé des 40 plus grandes entreprises d'Afrique du Sud en terme de capitalisation boursière	Pays d'accueil - Coupe du Monde 2010	+45,3%	NC	NC	NC	NC
HEINEKEN	Deuxième brasseur dans le monde	Partenaire Officiel de l'UEFA	+50%	+26,6%	Surperformance	37,6 EUR	9,5%
MTN GROUP	Leader de la télécommunication en Afrique et au Moyen Orient	Sponsor de la Coupe du Monde de la FIFA	+11,1%	+146,7%	Surperformance	13282,2 ZAR	20,5%
NESTLE	Leader mondial de l'agroalimentaire Sud-Africain Milo	Sponsor du Championnat de Football	+27,9%	+55,4%	Neutre	55,7 CHF	12,9%
NIKE	Leader mondial du secteur de l'équipement sportif	1er fournisseur d'équipements sportifs	+30,9%	+50,2%	Surperformance	72,7 USD	16,1%
PUMA	Numéro 3 du secteur de l'équipement sportif	Sponsor de 12 équipes africaines de Football	+40,3%	+16%	Surperformance	244,6 EUR	15,7%
SONY	Un des leaders de l'électronique et de l'audiovisuel	Partenaire Officiel de la FIFA	+63%	-24,62%	Surperformance	42,6 JPY	27,9%
VISA	Premier réseau mondial de cartes de crédit	Partenaire Officiel de la FIFA	+50,5%	NC	Surperformance	103,6 USD	24,4%

Devises de cotation des valeurs du Panier « Football 2010 » : EUR : Euro, CHF : Franc Suisse, USD : Dollar, ZAR : Rand Sud-Africain, JPY : Yen

(1) L'opinion du consensus est déduite par BNP Paribas d'après la recommandation (i.e. achat, vente, neutre) majoritairement émise par les analystes (source : Bloomberg, au 10 février 2010).

(2) Les objectifs de cours du consensus sont calculés par Bloomberg. C'est la moyenne des objectifs de cours fournis par des analystes pendant les 12 derniers mois et mises à jour pendant les 3 derniers mois.

(3) Le potentiel de hausse est calculé à partir de l'objectif de cours du consensus fourni par Bloomberg.

CONTACTEZ-NOUS

Nos experts vous conseillent au

N° Vert 0 800 235 000

Tous les cours en temps réel au

N° Azur 0 810 321 000

Site Internet : www.produitsdebourse.bnpparibas.fr

Avertissement de l'émetteur : Produits non garantis en capital. Les Certificats s'adressent à des spécialistes et ne devraient être achetés que par des investisseurs disposant de connaissances spécifiques. En raison de leur nature, les certificats peuvent être sujets à d'importantes fluctuations de cours, qui peuvent, en fonction de l'évolution des sous-jacents, se traduire par une perte partielle ou intégrale du montant investi. BNP Paribas attire l'attention du public sur les facteurs de risque figurant dans le prospectus de base visé par l'Autorité Financière Markten (AFM, régulateur néerlandais). La vente des Certificats pourra intervenir par voie d'offre au public en France conformément aux dispositions de l'article L 411-1 du Code Monétaire et Financier, du fait de l'envoi par l'AFM à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) d'un certificat d'approbation conformément aux dispositions des articles 17 et 18 de la directive 2003/71 du 4 novembre 2003 dite Directive Prospectus. Les supports d'information (Prospectus de Base, Suppléments et Conditions Définitives (« Final Terms ») sont consultables sur le site Internet de l'émetteur (<http://produitsdebourse.bnpparibas.fr>) et sur le site internet de l'AMF (<http://www.amf-france.org>), à l'exception du Prospectus de Base et des suppléments visés par l'AFM disponible uniquement sur le site de l'émetteur. Tous les supports d'information sont également disponibles gratuitement sur simple demande adressée à BNP Paribas Warrants et Certificats, 20 boulevard des Italiens, 75009 Paris.

Documentation communiquée à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son règlement général

BNP Paribas Produits de Bourse

www.produitsdebourse.bnpparibas.fr